Liste des structures de recherche relevant du ministère chargé de la culture, prévue au III de l'article D. 239-1 du Code de l'éducation

Services a compétence nationale

Centre de recherche et de restauration des musées de France, au titre de son association :

- à des unités de recherche relevant de l'accord-cadre 2016-2020 entre ministère de la Culture et le CNRS ;
- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Laboratoire de recherche des monuments historiques, au titre de son association :

- à des unités de recherche relevant de l'accord-cadre 2016-2020 entre ministère de la Culture et le CNRS ;
- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Musée d'Archéologie nationale, au titre de son association :

- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Archives nationales, au titre de son association :

- à des unités de recherche relevant de l'accord-cadre 2016-2020 entre ministère de la Culture et le CNRS ;
- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

<u>Musée national de la Préhistoire, au titre de son association</u> à des unités de recherche relevant de l'accordcadre 2016-2020 entre ministère de la Culture et le CNRS.

Établissements publics nationaux

Bibliothèque nationale de France, au titre de son association :

- à des unités de recherche relevant de l'accord-cadre 2016-2020 entre ministère de la Culture et le CNRS ;
- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Établissement public du musée du Louvre, au titre de son association :

- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, au titre de son association :

- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Établissement public du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, au titre de son association :

- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, au titre de son association :

- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Établissement public Cité de la céramique-Sèvres et Limoges, au titre de son association :

- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Institut national de recherche en archéologie préventive, au titre de son association :

- à des unités de recherche relevant de l'accord-cadre 2016-2020 entre ministère de la Culture et le CNRS ;
- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Institut national d'histoire de l'art, au titre de son association :

- à des unités de recherche relevant de l'accord-cadre 2016-2020 entre ministère de la Culture et le CNRS ;
- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.

Institut national de l'audiovisuel, au titre de son association :

- à des Labex ou Equipex lauréats du programme Investissements d'Avenir ;
- à des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ou à caractère scientifique et technologique.